



QUELS DELAIS DE PRISE EN CHARGE EN STERILISATION ? RESULTAT D'UNE ENQUETE DE PRATIQUES MULTI-SITES

C. Calderon¹, C. Treillard¹, A. Chastang¹, N. Graffouillere¹, J. Vigier¹, C. Capponi-Guillon²
1 - Service de stérilisation, 2 - Service d'hygiène, Centre hospitalier de Tulle



Introduction

En l'absence de recommandations officielles précises, les délais de prise en charge en laveur des dispositifs médicaux pré-désinfectés peuvent différer selon les sites et la nature du matériel retraité. Une enquête de pratiques multi-sites a été menée afin de comparer notre fonctionnement à celui d'autres structures

Méthode

- Equipe pluridisciplinaire : pharmaciens, IBODE, cadre de santé, médecin hygiéniste.
- Questionnaire comportant 19 items regroupés en 5 chapitres :
 - Caractéristiques de l'établissement de santé et organisation de la stérilisation
 - Types de dispositifs médicaux retraités, modalités de pré-désinfection
 - Focus sur les dispositifs médicaux de dentisterie (PIR)
 - Conditions de conservation et de transport
 - Délais de prise en charge en laveur

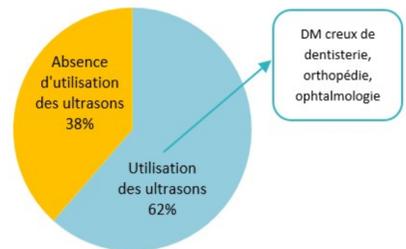
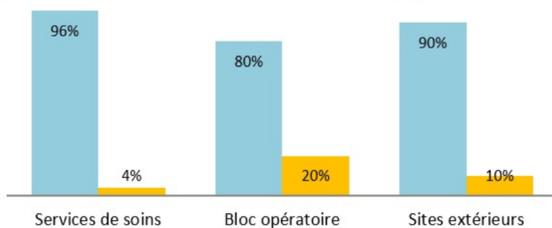
Résultats

- **Caractéristiques de l'établissement de santé (ES) et organisation de la stérilisation :**
 - 11 CHU, 15 CH, 1 établissement privé, 1 hôpital militaire → 27 possèdent une stérilisation sur site ;
 - 19 sous-traitants et 1 donneur d'ordre.

- **Types de dispositifs médicaux retraités :**
 - DM de services de soins : 100% des ES ;
 - DM de bloc opératoire : viscéral = 96% des ES, orthopédique = 96% des ES.

- **Modalités de pré-désinfection :**

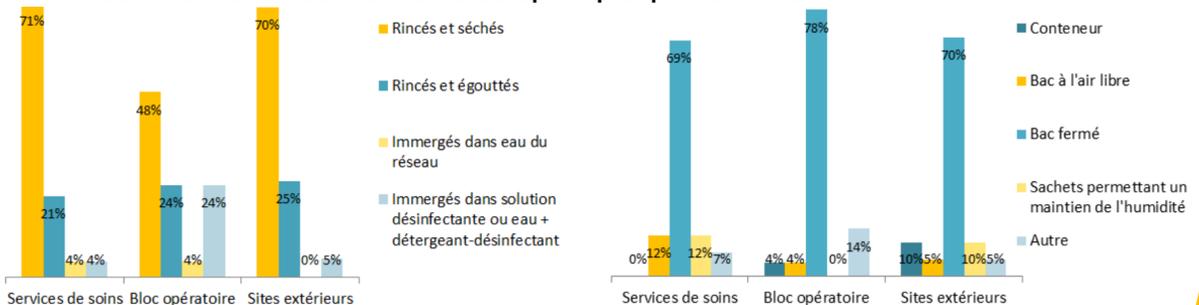
■ Manuelle (trempage +/- brossage-écouvillonnage) ■ Automatique (laveur)



- **Focus sur les dispositifs médicaux de dentisterie : porte-instruments rotatifs (PIR) :**
 - Désinfection non-immersée : 52% des ES ;
 - Lubrification automatisée : 64% des ES.



- **Conditions de conservation et de transport après pré-désinfection :**



- **Délais de prise en charge en laveur :**
 - DM de services de soins : maximum 48h → 100% des ES ;
 - DM de bloc opératoire : maximum 24h → 75% des ES.



Discussion

- Hétérogénéité des pratiques entre et au sein d'un même site ;
- Conditions de mise en attente du matériel : risque de corrosion/biofilms : pas de « solution parfaite ».



Conclusion

- Délais d'attente des DM des sites extérieurs du CH de Tulle trop importants (>48h) ;
- Actions correctives → Usage unique pour les DM anfractueux.
- Actions correctives → Réflexions : conditions de mise en attente du matériel, navettes supplémentaires.